CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. PATRICK BORE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 8 Février 2019

OBJET : Déplacements 2017 - Ratification des missions de délégations officielles à Gênes, Miami et Milan.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 8 Février 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé de :

- ratifier les moyens, actions et résultats mis en œuvre et réalisés au cours de ces missions,
- valider les dépenses qui ont été nécessaires au bon déroulement de ces missions, pour un montant de :
 - ° 1 177,87 euros pour Gênes,
 - ° 133 558,52 euros pour Miami,
 - ° 4 372,55 euros pour Milan

soit un montant total de 139 108,94 €

Ces dépenses seront imputées aux chapitres 65 et 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée